

## II. — MAROC

## I. — L'ENSEIGNEMENT.

Au début de l'année scolaire 1964-65, exactement au 10 novembre 1964, le nombre total d'élèves et d'étudiants au Maroc était de 1 280 695 soit 58 367 de plus que l'année précédente, en admettant que les statistiques fussent complètes dans les deux cas et eussent été recueillies exactement sur les mêmes bases (1). Il y avait sur ce nombre 41 981 étrangers; 25 845 dans l'enseignement du premier degré, dont 14 194 Français; 14 687 dans le second degré, dont 9 990 Français; et 1 449 dans l'enseignement supérieur.

L'inégalité entre les sexes demeure très forte : les filles ne sont au total que 360 763, soit 28 %; dans l'enseignement supérieur, elles ne représentent que 15 %; si l'on tient compte des étudiants marocains à l'étranger, leur proportion est encore plus faible car la plupart de celles qui poursuivent des études supérieures les font dans leur pays.

La Mission universitaire et culturelle française avait 33 878 élèves dont 12 580 Marocains, 23 448 dans le premier degré dont 8 652 Marocains, et 10 430 dans le second, dont 3 928 Marocains. (Il faut compter dans ces derniers chiffres, 335 élèves, dont 102 Marocains, dans les classes supérieures des lycées Descartes à Rabat et Lyautey à Casablanca). Par rapport à l'année précédente, les effectifs ont baissé de près de 3 000 dans le premier degré et de 1 300 dans le second, conséquence de la diminution de la colonie française.

Il existe, à Tétouan et à Tanger, une Mission culturelle espagnole qui instruit 1 166 élèves du second degré, dont 84 dans le technique.

L'Ittihad-Maroc (Alliance israélite universelle) a 7 579 élèves, dont 3 486 filles, dans le premier degré, et 1 108, dont 585 filles, dans le second.

Parmi les autres établissements privés, certains sont européens et en majorité catholiques. Ils sont fréquentés par 10 576 enfants dans le premier degré et 1 453 dans le second.

L'enseignement privé musulman, uniquement en arabe dans la plupart des cas, compte 33 263 élèves, dont 13 428 filles, pour le primaire et 13 092, dont 3 907 filles, pour le secondaire. (Il ne semble donc pas que la nationalisation de l'enseignement secondaire privé musulman annoncée par le ministre pour le 1<sup>er</sup> octobre 1963, ait été réalisée jusqu'à présent).

(1) Je remercie M. Ougacem, chef du bureau des statistiques du ministère de l'Éducation nationale, qui m'a aimablement communiqué ces chiffres avant leur publication officielle.

L'enseignement public du premier degré a les effectifs suivants :

— enseignement moderne de type marocain .....	999 322
dont 721 712 garçons et 277 610 filles (27 %)	
— enseignement moderne de type français .....	9 411
dont 4 667 garçons et 4 744 filles	
— enseignement originel (en arabe seulement) .....	16 942
dont 13 542 garçons et 3 400 filles	

Les effectifs de l'enseignement de type marocain ont augmenté de 19 000 environ sur l'an dernier; ceux des deux autres ont diminué. Le total des jeunes marocains scolarisés dans l'enseignement du premier degré, public et privé, s'élève à 1 068 140 Musulmans et 11 197 Israélites. Le premier chiffre est en augmentation de 41 000 sur celui de l'année précédente.

On notera que le nombre des enfants du Cours préparatoire (première année du Cycle primaire) est, pour certains types d'enseignement, inférieur à ce qu'il était à la rentrée de 1963 : 255 000 contre 264 000 dans l'enseignement public moderne, 3 300 contre 4 658 dans l'enseignement public originel. Il est plus élevé, au contraire, dans l'enseignement privé musulman. 9 100 contre 7 400, et dans l'ensemble des autres écoles privées (M.U.C.F. comprise) : 10 000 contre 8 300.

Le nombre des « doublants » est considérable : 26,7 % en moyenne et 43,7 % dans la classe terminale (C.M. 2) pour l'enseignement public moderne; 28 % en moyenne et 39,3 % en classe terminale pour l'enseignement public originel. Faut-il en conclure que le niveau des élèves a baissé ? Cela signifie aussi que le corps enseignant se refuse à abaisser le seuil entre les classes et surtout celui qui sépare le primaire du secondaire. Il ne faut pas oublier que dans beaucoup d'écoles, en raison du nombre insuffisant de maîtres, les classes se font par roulement, la moitié des élèves venant le matin, les autres l'après-midi; sur 26 339 classes de l'enseignement public moderne, 13 877 sont des classes à roulement.

Le personnel de l'enseignement public comprend 25 279 maîtres dont 16 302 enseignant en langue arabe, 5 461 en langue française et 3 500 bilingues. Parmi les instituteurs de nationalité étrangère, les Français sont de beaucoup les plus nombreux : 1 519 (dont 1 127 femmes) contre 20 Espagnols, 65 Algériens et ressortissants de pays arabes et 15 autres étrangers. Au point de vue de la qualification, il y a 20 336 instituteurs dont 6 566 titulaires, 8 969 stagiaires et 4 801 suppléants; 5 586 moniteurs, dont 749 titulaires, 1 391 stagiaires et 3 446 suppléants. Le nombre des instituteurs s'est accru sur l'année précédente, celui des moniteurs a décréu, ce qui constitue un signe favorable. Les Ecoles régionales d'instituteurs ont 1 278 élèves, dont 241 filles seulement.

L'enseignement public du second degré compte 14 944 élèves, dont 1 412 filles, dans l'enseignement originel (en arabe) et 130 353 dans le moderne, dont 31 416 filles. Le moderne se divise en enseignement de type marocain : 118 871 dont 23 610 filles, et enseignement de type français : 11 482, dont 7 806 filles (celles-ci étant, pour une grande part, des Européennes). On notera que sur les 118 000 élèves du « type marocain », plus de 40 000 sont dans les « classes d'observation », classes de transition entre le primaire et le secondaire qui avaient été créées l'année précédente.

L'enseignement long de type marocain est soit bilingue, soit arabisé. Le premier compte 30 651 élèves (dont 2 963 filles) dans le premier cycle et 6 056 dans le second; l'enseignement arabisé, 4 402 élèves dans le premier cycle et 860 dans le second; cet enseignement secondaire arabisé est donné essentiellement à Casablanca, Rabat et Marrakech. On notera qu'à Casablanca, il y a presque autant d'élèves dans le premier cycle arabisé que dans le bilingue : 3 109 contre 3 162. Cet enseignement dit « arabisé » ne doit pas se confondre avec l'enseignement dit « originel ». C'est un enseignement moderne, ayant les mêmes programmes que l'enseignement bilingue, la seule différence étant que tout, y compris les sciences, s'y fait en arabe, tandis que le second est purement littéraire, avec un enseignement du droit musulman : c'est l'ancien « cycle secondaire » de Qaraouyne et de Ben Youssef, et il se concentre surtout à Fès, Marrakech et Tétouan.

Le technique continue d'avoir un recrutement insuffisant : 13 248 dans l'enseignement moyen, contre 20 659 dans l'enseignement général. Il n'y a que 1 607 élèves dans les sections agricoles contre 7 649 dans les sections industrielles et 2 703 (dont 1 715 filles) dans les sections commerciales. Le deuxième cycle technique compte 1 581 élèves dont 186 filles : 1 025 en technique commerciale et 556 en technique industrielle, tandis que le deuxième cycle général a 6 916 élèves, dont 1 435 filles. Par rapport à l'année précédente, il y a stagnation des effectifs globaux du technique : 15 766 en 1964-65 contre 15 631 en 1963-64, malgré un progrès sensible dans le second cycle : 1 581 contre 1 089. Il faut sans doute ajouter à ces chiffres 2 057 élèves de l'enseignement technique de type français (contre 2 507 l'année précédente), mais on sait que les établissements qui distribuent cet enseignement comprennent une très forte proportion d'Européens.

Il y a plus inquiétant encore que le piétinement de l'enseignement technique, c'est le recul des Ecoles régionales d'instituteurs, dont l'effectif est tombé de 2 776 en 1963-64 à 1 278 en 1964-65. La chute est encore plus forte pour les maîtres bilingues (arabe-français) : de 1 292 à 404, que pour les maîtres unilingues (arabe) : de 1 484 à 874, et, dans la première catégorie, plus forte pour les garçons : de 1 004 à 283, que pour les filles : de 288 à 121. Cette désaffection pour la carrière d'instituteur est grave dans un pays dont le problème essentiel est de scolariser une jeunesse toujours plus nombreuse et de vaincre l'analphabétisme.

Le total des élèves marocains de l'enseignement du second degré (tous types d'enseignement et toutes catégories d'établissements, publics et privés) s'élève à 124 627 garçons, dont 2 153 Israélites, et 34 447 filles dont 2 278 Israélites.

Le personnel enseignant du deuxième degré, enseignement public moderne, comprend 6 642 personnes : 3 325 Marocains musulmans dont 227 femmes, 89 Marocains israélites dont 38 femmes, 96 ressortissants de pays arabes, dont 20 femmes, 3 809 Français dont 1 781 femmes, 83 Espagnols dont 48 femmes et 99 autres étrangers, dont 51 femmes.

L'enseignement supérieur au Maroc a un effectif total de 10 136 étudiants dont 1 449 étrangers. Sur les 8 687 Marocains, il n'y a que 815 filles.

Si l'on met à part 465 étudiants, dont le plus grand nombre se trouve dans les classes préparatoires aux grandes écoles de la M.U.C.F., et les 374 (dont 8 filles) de l'Université Qaraouiyyine (2), la grande masse appartient à l'Université Mohammed V : 9 297 dont 1 150 étrangers. Sur les 8 147 Marocains, il y a 779 filles.

Il y a un rapide accroissement des effectifs, en dépit de la diminution du nombre des étudiants étrangers, passé de 1 712 en 1963-64 à 1 449. Les chiffres globaux d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés sont les suivants, pour les quatre dernières années :

1961-62 : 4 941	1963-64 : 8 682
1962-63 : 5 456	1964-65 : 10 136

Le regroupement des Universités, Mohammed V à Rabat, et Qaraouiyyine à Fès, annoncé par le Ministre de l'Education nationale dans sa conférence de presse du 17 juillet 1963, n'a pas encore été réalisé : la Faculté des Lettres a un centre à Rabat (de beaucoup le plus important), un à Fès et un à Tétouan, la Faculté de Droit à Rabat, à Casablanca et à Fès, et Qaraouiyyine est toujours répartie entre Fès, Marrakech et Tétouan.

La Faculté des Lettres compte 342 étudiants dans sa section arabe, dont 133 en Propédeutique. Les étudiants de licence les plus nombreux sont ceux d'histoire : 116. La section française comprend 159 étudiants pour la licence marocaine de langue française, dont 104 en Propédeutique, et 373 pour la licence « homologuée » par la France, dont la plupart (325) sont des étrangers. La grosse masse des étudiants de Lettres, 1 608, préparent le Brevet et le Diplôme d'Arabe classique (3).

L'Ecole normale supérieure forme des professeurs pour l'enseignement du second degré, professorat du premier cycle (242 élèves) et professorat du deuxième cycle (684 élèves). Elle a une annexe à Fès pour les lettres (2<sup>e</sup> cycle) : 90 élèves, et à Tétouan (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles) : 20 et 61 élèves. D'autre part, les professeurs d'histoire et géographie en arabe pour le premier cycle sont formés à Fès par l'Institut iraquien, qui compte 101 élèves. Pour chaque discipline, il y a une section arabe et une section française, sauf pour les mathématiques et les sciences du deuxième cycle qui se font en français. On notera comme un signe supplémentaire de la désaffection des jeunes pour l'enseignement, que la première année de lettres n'a aucun élève, pas plus dans la section arabe que dans la section française.

Le même fait se reproduit pour la première année du Centre de formation des conseillers en orientation scolaire et universitaire, qui compte 27 étudiants en deuxième et troisième année; 10 sur 15 ont été reçus à l'examen de sortie en juin 1964.

(2) Le dégonflement des effectifs de Qaraouiyyine, par rapport à ce qu'ils étaient naguère, tient à la réforme de 1963, qui a retiré à la vieille Université son cycle secondaire, désormais annexé à l'enseignement du 2<sup>e</sup> degré dit « originel », (cf. *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1963, pp. 565-7) et aussi à la création de sections arabes dans les Facultés de Lettres et de Droit.

(3) Examens créés autrefois par l'Institut des Hautes Etudes marocaines, surtout à l'usage des Français qui voulaient apprendre l'arabe, et qui servent aujourd'hui à former des professeurs d'arabe.

La Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales compte 763 étudiants (dont 109 étrangers) en section française de licence : 472 à Rabat et 291 à Casablanca; 120 préparent la licence de sciences juridiques, 379 celle de sciences économiques, 264 celle de sciences politiques. La section arabe a 805 étudiants, dont 468 en sciences juridiques et 233 en sciences politiques (il n'y a pas de licence de sciences économiques en arabe). Pour la capacité en droit (centres de Rabat, Casablanca et Fès), 1 131 étudiants sont inscrits dans la section française et 960 dans la section arabe (qui a aussi un centre à Marrakech).

Autour des Facultés de Lettres et de Droit gravitent plusieurs centres ou instituts, qui en sont indépendants sur le plan administratif, mais non sur le plan de l'enseignement, les professeurs des Facultés leur fournissant l'essentiel de leur corps enseignant. Deux de ces centres fonctionnent à Casablanca, c'est le Centre d'Etudes du développement économique et social (C.E.D.E.S.), qui a 126 élèves dont 43 étrangers, et le Centre de Préparation aux Activités des Entreprises (C.P.A.E.), avec 86 étudiants dont 22 étrangers. L'Institut de Sociologie, qui a son siège à Rabat, compte 173 inscrits : 141 pour la section arabe (100 en première année, 37 en seconde et 4 en troisième) et 32 pour la section française. A Tétouan, fonctionne, sous l'égide de la Faculté de Grenade, une Ecole des Etudes sociales (3 années) qui compte 97 inscrits, dont 58 étrangers. Les effectifs de l'Ecole marocaine d'administration (Rabat) s'élèvent à 241 dont 130 pour la section arabe et 111 pour la section française. Ceux du Centre de formation des ingénieurs en travaux statistiques sont de 91, répartis sur trois années, dont 20 adjoints techniques.

La Faculté des Sciences compte 849 inscrits dont 347 étrangers. L'effectif des diverses propédeutiques est de 525. Sur les 324 qui préparent une licence, 227 sont étrangers et 97 marocains. Il faut ajouter 48 élèves de l'Ecole Normale Supérieure en propédeutique et 15 en licence. L'enseignement scientifique supérieur se donne en français.

L'Ecole Mohammedia d'ingénieurs, de Rabat (4 années) a 259 élèves, dont 39 en dernière année; l'Ecole des Mines (3 années), 63, dont 16 en 3<sup>e</sup> année; l'Ecole des techniciens de laboratoire (2 années), 28, dont 10 en 2<sup>e</sup> année.

La Faculté de Médecine, maintenant complète, est répartie entre Casablanca (Ecole Averroès) pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années : 28 étudiants dont 13 étrangers, et Rabat pour les 4 premières années : 330 étudiants dont 182 en première année et 27 étrangers.

L'Ecole nationale d'agriculture de Meknès (3 années) a 71 inscrits, dont 5 auditeurs libres et 8 étrangers.

L'effectif global de l'enseignement supérieur public moderne au Maroc est de 9 297 dont 1 150 étrangers, contre 7 666 dont 1 341 étrangers en 1963-64.

L'enseignement supérieur dit originel — Université de Qaraouiyine — est réparti entre trois facultés : Lettres à Marrakech (Ben Youssef), Charia (droit musulman) à Fès (Qaraouiyine) et Ouçoul ed-Dine (théologie) à Tétouan. La première compte 117 étudiants, la seconde 200, la troisième 57. Encore les auditeurs libres y figurent-ils dans la seconde pour 132. Il n'y a,

à Tétouan, aucun étudiant en deuxième année et, à Marrakech, aucun en troisième. Nous sommes loin du temps où des foules de *tolba* se pressaient autour d'un *âlem* accroupi au pied d'une colonne de la vieille mosquée, suivaient les cours pendant un nombre indéterminé d'années et, quand ils estimaient en savoir assez, allaient demander au professeur une *ijâza* qui leur vaudrait, dans leur village, plus de considération que de revenus.

Les étudiants marocains ne poursuivent pas tous leurs études dans leur pays. Il y en a 1 620 à l'étranger, dont la moitié jouissent d'une bourse versée soit par leur gouvernement (plus de la moitié) soit par des gouvernements étrangers. En France seulement, il y a 328 boursiers de la coopération universitaire; il faut y ajouter 208 boursiers nationaux et 645 non boursiers, soit un total de 1 181, dont 268 jeunes filles. Le pays qui reçoit le plus d'étudiants marocains après la France, est l'Espagne, avec 229. Viennent ensuite la Suisse 37, l'Allemagne 33, la Belgique 25, l'Angleterre 18, les Etats-Unis 13, la Yougoslavie 12, etc... Les pays arabes, contrairement à ce qu'on pourrait croire, ne sont pas envahis par les étudiants marocains : il y en a 23 en Syrie, 14 en Irak, 8 en Egypte.

Si l'on considère le nombre total de Marocains poursuivant des études supérieures, tant au Maroc qu'à l'étranger, on obtient le chiffre de 10 307, dont 1 121 jeunes filles.

Les branches d'études les plus fréquentées sont — en suivant la nomenclature de l'Unesco — les sciences sociales (dont le gros morceau est constitué par le droit) : 4 788, les lettres et l'éducation : 3 009, les sciences médicales : 1 067. Les sciences exactes et naturelles viennent assez loin derrière, avec 722 étudiants; les sciences de l'ingénieur n'ont que 427 adeptes et l'agriculture 128. Sans doute, le Maroc n'a-t-il pas assez de cadres, aujourd'hui, dans aucun domaine, mais on peut penser qu'il se prépare trop de juristes et de médecins pour ce qu'il se forme d'ingénieurs, surtout agronomes.

\*  
\*\*

L'activité législative, dans le domaine de l'enseignement, a marqué une pause. Constatation qui n'enveloppe, — est-il besoin de le dire ? — aucune critique : il n'est pas bon de modifier trop souvent le régime des études. Nous n'avons guère, pour 1964, à signaler que quatre textes.

Le premier est un arrêté du Ministre de l'éducation nationale du 23 mai 1964 (B.O. n° 2694 du 17-6-64) instituant, pour l'année 1964, un examen commun en vue de l'admission dans l'enseignement du second degré et de l'obtention du certificat de fin d'études primaires. Nous avons signalé l'an dernier (p. 569) les deux arrêtés du 7 mai 1963 qui instituaient deux examens distincts, l'un couronnant les études primaires, l'autre ouvrant la porte de l'enseignement secondaire. A titre provisoire, pour l'année 1964, ces deux examens sont fondus en un seul. L'art. 11 stipule que, pour l'admission dans le second degré, le délégué provincial fixe, sur le vu des résultats, « une limite d'admission d'office et une limite d'admission possible ou limite minimum ». Pour les élèves qui obtiendront un total situé entre ces deux limites, « il sera tenu compte des éléments d'appréciation fournis par le

dossier ». Sont déclarés admis au certificat de fin d'études primaires « tous les candidats admis dans l'enseignement du second degré, quel que soit leur âge, — les autres candidats qui obtiennent au moins la moyenne à l'ensemble des épreuves » (art. 12). Enfin (art. 13), « l'admission dans l'enseignement du second degré et l'affectation à un établissement déterminé sont prononcées par une commission d'admission et d'orientation chargée de veiller à ce que les conditions d'admission soient les mêmes pour les divers établissements d'une même ville et d'un même type ». Nous ne sommes pas en mesure de dire si cette mesure provisoire est destinée à se renouveler. Il est probable qu'elle a été inspirée par la lourdeur de deux examens successifs auxquels participent en gros les mêmes candidats.

Un autre arrêté, en date du 29 mai 1964 (B.O. du 8 juillet) décide qu'au baccalauréat série « lettres originelles », les options B et C auront désormais deux langues étrangères à l'écrit comme la série A. A titre transitoire, ces deux épreuves ne devaient pas avoir lieu en 1964. Il s'agit évidemment de relever le niveau de cet enseignement « originel » en lui procurant des ouvertures que, dans l'état actuel des choses, la seule langue arabe peut difficilement assurer. La mesure s'inspire sans doute du système français dans lequel le baccalauréat qui n'est ni classique ni scientifique comporte obligatoirement deux langues vivantes.

L'enseignement supérieur scientifique a fait l'objet de deux arrêtés du 21 septembre 1964 (B.O. du 23 décembre). Le premier organise le régime des études et des examens en vue de la licence ès-sciences et remplace un arrêté du 6 juillet 1961. La licence comporte 4 certificats d'études supérieures, plus un certificat préparatoire (en première année) : M.G.P. (mathématiques générales et physique), M.P.C. (mathématiques, physique, chimie) ou S.P.C.N. (sciences physiques, chimiques et naturelles). Il y a 24 certificats répartis entre les sciences mathématiques, les sciences physiques et les sciences naturelles. La licence d'enseignement comporte des certificats obligatoires. Ce sont, pour la licence de sciences mathématiques : 1) M.G.P., 2) Mathématiques, 3) Mathématiques approfondies, 4) Algèbre, 5) Mécanique générale ou Optique ou Thermodynamique et mécanique physique ou Physique expérimentale ou Electronique, — pour la licence de sciences physiques (physique et chimie) : 1) M.P.C. ou M.G.P., 2) Physique expérimentale, 3) Chimie systématique, 4) Thermodynamique et mécanique physique, 5) Atomistique et chimie structurale, — pour la licence de sciences naturelles : 1) S.P.C.N., 2) Zoologie, 3) Botanique, 4) Géologie générale, 5) Physiologie générale.

Le second arrêté de la même date, signé conjointement par le Ministre de l'Education nationale et par celui de la Santé publique, organise le régime des études et des examens en vue du diplôme de docteur en médecine. Les études durent 6 ans et comportent de nombreux stages. Un concours d'externat est ouvert au milieu de la troisième année, un concours d'internat à la fin de la quatrième. L'externat dure 3 ans et demi, l'internat 2 ans, mais 2 années nouvelles peuvent être accordées en cas de spécialisation. D'autres arrêtés, portant la même date, fixent les horaires, les programmes et les examens des première et deuxième années.

\*  
\*\*

L'œuvre accomplie en matière d'instruction publique par les gouvernements qui se sont succédé depuis l'indépendance est considérable. Elle témoigne de l'appétit de savoir qui anime le peuple marocain et de la conscience qu'ont ses dirigeants de l'importance capitale, dans le monde d'aujourd'hui, des « investissements intellectuels ». Mais cette œuvre n'est pas parfaite, il ne saurait en être autrement. L'étonnante réussite sur le plan de la quantité s'est payée sur celui de la qualité. Pour scolariser le million d'enfants qui fréquentent aujourd'hui les écoles, il a fallu créer des classes à mi-temps et improviser des maîtres. Le Protectorat avait légué un système où le français tenait plus de place que l'arabe : il était normal qu'on voulût remettre la langue arabe au premier rang. Mais si, pour enseigner en français, on disposait encore de maîtres français, pour enseigner en arabe il fallait commencer par former des maîtres. Recruter un personnel de qualité était d'autant plus difficile qu'au même moment le besoin de cadres se faisait sentir partout et que les carrières administratives séduisaient plus que celles de l'enseignement. Tant bien que mal cependant, on commença d'arabiser l'enseignement primaire, prudemment il faut le reconnaître, trop timidement au gré de certains. Mais l'enseignement secondaire continue de se donner en français, le personnel étant, à part les professeurs d'arabe, à peu près totalement français. Aussi, les enfants qui arrivent du premier degré, connaissant insuffisamment la langue véhiculaire, ont-ils du mal à suivre. Les professeurs de sciences doivent consacrer une partie de leur horaire à des leçons de langage. Il faudra recréer, sous le nom de classe d'observation, la vieille 6<sup>e</sup> Préparatoire des collèges franco-musulmans, tant vilipendée sous le Protectorat. A côté de l'enseignement moderne, bilingue, existe un enseignement « originel », en arabe seulement, issu des anciens *msids* rénovés et des écoles libres du temps du Protectorat, continué par le cycle secondaire qu'on avait laissé se développer à Qaraouiyyine. Tout cela aboutissait à des certificats, des brevets et des baccalauréats en arabe dont les titulaires réclamaient les mêmes débouchés que les autres et l'accès à un enseignement supérieur en langue arabe, qui fut effectivement créé (sauf en sciences) mais qui ne pouvait avoir la même qualité que l'autre du fait de la rareté des professeurs qualifiés et de l'insuffisance des livres d'études en langue arabe. Les diplômés des sections arabes des Facultés se plaignaient d'être confinés dans les emplois de seconde zone ou même de ne pas trouver de débouchés.

Pour résoudre tous les problèmes de l'enseignement, pour définir une politique cohérente, le gouvernement eut recours au système du colloque, déjà utilisé en d'autres domaines, celui de l'agriculture notamment. Le « Colloque sur l'Enseignement » eut lieu aux Chênes (camp du Service de la Jeunesse), près de Rabat, du 13 au 30 avril 1964 (4). L'assistance, 300 personnes environ, était composée de fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale, de professeurs de l'enseignement traditionnel (Qaraouiyyine, Ben

(4) Voir à ce sujet l'article paru dans la revue *Maghreb*, juillet-août 1964, pp. 17-21.

Youssef et divers instituts islamiques), de représentants des parents d'élèves, d'élus des assemblées provinciales, de membres des commissions des affaires culturelles des deux Chambres, de représentants des syndicats d'enseignants et des associations d'étudiants.

Le Roi vint présider la séance d'ouverture et prononça un discours. Il s'y montra partisan d'une politique réaliste, évoquant la formation qu'il avait lui-même reçue et qui fut, comme on le sait, bilingue. Il rappela que le continent africain, auquel appartient le Maroc, parle en majorité le français ou l'anglais et non l'arabe. Il conseilla, pour terminer, aux membres du colloque, de « ne pas continuer à pleurer sur les ruines et les vestiges du passé et d'orienter la politique de l'enseignement vers un avenir plus réaliste et plus compatible avec les exigences de la vie moderne ».

Le Ministre de l'éducation nationale, le docteur Youssef bel Abbès, prit ensuite la parole. Après avoir retracé la politique suivie depuis l'indépendance, il souligna les difficultés rencontrées, les faiblesses du système actuel et la nécessité de faire un choix entre les diverses options possibles. Lui aussi se montra réaliste et insista sur la nécessité de former des enseignants marocains pour remplacer les étrangers (lesquels sont près de 3 000 sur 4 000 dans le secondaire). Il ne cacha pas que le bilinguisme lui semblait nécessaire pendant une période assez longue, si l'on voulait éviter une baisse, aux conséquences graves, dans la qualité de l'enseignement.

Les débats du colloque prirent une tournure très différente de ce qu'en attendait le gouvernement. La politique s'en mêla. La presse d'opposition — du moins celle de l'Istiqlal — ne pouvait manquer l'occasion de mettre le pouvoir dans une situation embarrassante et d'exploiter la force redoutable que recèle, en pays musulman, tout ce qui touche à la langue arabe et, par là, à la religion. La majorité des participants furent sensibles à cette pression. Les représentants de la gauche (U.M.T., U.N.E.M., etc...), très soucieux, comme on le sait, d'assurer à la jeunesse marocaine l'enseignement moderne que requiert le développement économique du pays, ne tenaient pas pour autant à soutenir le gouvernement. Aussi, les positions de ce dernier ne furent-elles défendues que par un petit nombre de fonctionnaires. L'agitation des étudiants de Qaraouiyyine, survenant pendant le colloque, n'arrangea pas les choses. Le Premier Ministre eut beau se déran-ger en personne, il ne put obtenir que les motions adoptées fussent modifiées. Le Roi ne vint pas présider la séance de clôture, comme il l'avait fait pour le colloque sur l'agriculture.

Les motions votées par le colloque sont nombreuses et longues. Nous ne pouvons en retenir que les traits les plus saillants. Arabisation, unification et marocanisation de l'enseignement sont les trois principes fondamentaux auxquels se réfèrent toutes les motions. L'arabisation doit être immédiate, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1964, et s'achever en dix ans : arabisation du cycle primaire en 3 ans (1964-67) et du cycle secondaire en 7 ans (1967-74). S'il n'est pas question, pour l'instant, d'arabiser tout l'enseignement supérieur, on exigera cependant des étudiants inscrits dans les facultés et instituts où l'on continuera à enseigner en langue française, une connaissance suffisante de l'arabe. La baisse actuelle du niveau de l'enseignement

est d'ailleurs attribuée au bilinguisme. « Nous estimons, ajoutent les rédacteurs de la motion, que l'introduction de deux langues étrangères dans le cycle secondaire est suffisante pour permettre au Maroc de jouer pleinement son rôle dans le concert des nations ».

L'arabisation devra se faire concurremment dans l'enseignement et dans l'administration et un plan est recommandé pour « convertir les cadres administratifs qui ont reçu une instruction et une formation françaises ».

L'unification doit se traduire par la création, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1964, d'une « école nationale de type unique, ce qui entraîne notamment la suppression de la distinction entre « enseignement moderne » et « enseignement originel », mais aussi la fin de l'enseignement de type français donné, en vertu de la convention culturelle franco-marocaine, dans certains anciens « lycées européens » passés au ministère de l'Education nationale. Les écoles libres doivent être nationalisées.

Pour les écoles des missions étrangères — dont certains demandaient la nationalisation pure et simple, — « leur maintien sera conditionné par leur soumission aux programmes de l'Etat pour l'enseignement d'une part suffisante de la langue arabe et des institutions marocaines », et elles se verront imposer « un contrôle sévère ». Quant aux écoles juives, qui « reçoivent de l'étranger une aide suspecte », elles devront être autant que possible nationalisées et celles qui voudront garder leur caractère privé auront interdiction de recevoir le moindre subside de l'étranger.

La marocanisation est réclamée partout, même dans l'enseignement technique, les étrangers étant considérés comme « un danger pour le pays » (5).

Le choix d'une politique aussi radicale, bruyamment salué par la presse de l'Istiqlal, qui y voyait avec raison un échec du gouvernement, ne représente pas seulement un épisode des luttes politiques. Il a aussi une signification sociologique; il témoigne de la cassure intervenue entre l'élite modernisée qui dirige le pays depuis l'indépendance et, nous ne dirons pas la masse qui, pour l'instant, n'a guère d'idées sur la question, — mais la petite bourgeoisie traditionaliste, jusqu'ici écartée des postes de direction, et à laquelle la mise en place d'institutions démocratiques a fourni un rôle et une tribune. Cette classe nombreuse réclame sa place et des places. Elle jalouse l'*intelligentsia* de formation française et sait qu'elle ne pourra rivaliser avec elle tant que le système reposera sur le bilinguisme. L'arabisation immédiate de l'enseignement et de l'administration lui apparaît comme sa chance unique de promotion rapide. C'est peut-être la fin d'une période de « despotisme éclairé ». La politique française de l'enseignement au temps du Protectorat a trop concentré ses efforts sur la formation d'une élite pour que l'avènement de la démocratie ne fasse pas peser une menace sur la culture et sur la langue françaises au Maroc.

Sans doute le gouvernement n'est-il pas lié par les résolutions du colloque, qui n'était qu'un organe de consultation. Mais il lui est difficile,

(5) Motion relative à l'enseignement secondaire, présentée par la 6<sup>e</sup> commission, « De la formation des cadres » (*Al-Anba* du 29 avril 1964).

en une matière aussi délicate, de ne pas tenir compte de la pression morale ainsi exercée sur lui. Et ceci d'autant plus que les éléments traditionalistes de la population sont parmi les plus fermes soutiens de la monarchie. Il n'a pas pu s'opposer, rappelons-le, à l'arabisation de la justice, votée cette même année par le Parlement, et à propos de laquelle la majorité a fait chorus avec l'opposition. Il n'est donc pas surprenant que, dans sa conférence de presse de rentrée, le 24 septembre, le Ministre de l'éducation nationale ait annoncé l'arabisation progressive du premier degré au rythme suivant : octobre 1964, cours élémentaire deuxième année; octobre 1965, cours moyen première année; octobre 1966, cours moyen deuxième année. Il est vrai que la langue française sera enseignée, « en tant que langue étrangère provisoire », à raison de 10 heures par semaine à compter du C.E. 2, ce qui consiste, en somme, à revenir au système institué au lendemain de l'Indépendance, qui inversait les proportions pratiquées sous le Protectorat : 20 heures de français, 10 heures d'arabe. Il n'est pas question, en revanche, d'arabiser l'enseignement du second degré, du moins pour l'instant, au moment où 60 000 élèves nouveaux y pénètrent, dont 52 000 pour l'enseignement public moderne. Il a fallu, pour faire face à ces besoins accrus, recruter 250 professeurs au Moyen-Orient et 400 en France. L'effort pour former des professeurs du premier cycle du secondaire va être intensifié et un certain nombre d'écoles régionales d'instituteurs transformées à cet effet.

\*  
\*\*

Le renoncement à la coopération étrangère n'est donc pas encore pour demain. Les rédacteurs des motions du colloque, eux-mêmes, ont pris soin de déclarer qu'ils voulaient « éviter le danger de la suspension de l'assistance technique car, dans le domaine de l'enseignement technique, en particulier, le monde entier souffre d'une pénurie de cadres, chaque pays conservant jalousement les siens » (6).

La France est tellement sollicitée, en divers pays du monde, de fournir des professeurs et des assistants techniques que le maintien au Maroc d'un nombre aussi considérable d'enseignants risque d'apparaître bientôt comme disproportionné. Déjà la Mission culturelle française au Maroc a vu, à l'automne 1964, rappeler en France un certain nombre de ses professeurs, ce qui provoqua d'ailleurs un vif mécontentement du personnel enseignant, lequel se mit en grève, en signe de protestation, à deux reprises, le 21 octobre et le 24 novembre.

En dehors des bourses offertes aux étudiants pour se rendre à l'étranger, divers pays contribuent, au Maroc même, à l'œuvre de formation du personnel enseignant. Nous avons déjà signalé le rôle de l'Institut Irakien, qui prépare, en arabe, des professeurs d'histoire pour l'enseignement secondaire. L'ambassade des Etats-Unis a organisé, pendant les vacances d'été, avec le concours de l'Université américaine de Beyrouth, un stage de per-

(6) 4<sup>e</sup> commission, enseignement technique, « De la marocanisation de l'enseignement technique »

fectionnement pour les instituteurs de langue arabe, inauguré par le Ministre de l'éducation nationale le 18 août à Rabat.

Les institutions internationales sont également mises à contribution. Le 25 février, un projet de 143 000 dollars pour l'enseignement primaire rural au Maroc a été adopté par le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (U.N.I.C.E.F.). Cette aide répond à la décision du ministre, annoncée dans sa conférence de presse du 24 septembre, d'introduire dans les programmes des écoles rurales, à partir d'octobre 1964, un enseignement agricole, expérimenté d'abord dans 42 écoles pilotes.

Un « Centre africain de Formation et de Recherches administratives » a été créé le 3 mai à Tanger, avec l'aide du Fonds spécial des Nations Unies. Le premier conseil d'administration s'est réuni en juillet, en présence de M. Bertrand, chef du département des sciences sociales de l'Unesco. Comme son nom l'indique, cette institution n'est pas destinée au seul Maroc, mais à l'ensemble des pays africains. Dix États participent à sa fondation.

La convention culturelle franco-marocaine a fait, depuis quelques années, l'objet de critiques, surtout, cela va sans dire, de la part de la presse d'opposition, qui trouve dans les attaques contre le « colonialisme (ou le néo-colonialisme) culturel » un thème de surenchère assez tentant. Le gouvernement marocain a éprouvé le besoin de réviser des textes qui remontent déjà à sept ans. A la fin de décembre 1964, deux délégations, présidées par M. Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et par M. Abdallah Chorfi, son homologue marocain, ont examiné « la possibilité d'assurer un meilleur fonctionnement de la convention culturelle franco-marocaine signée le 5 octobre 1957 ». Deux commissions mixtes devaient commencer leurs travaux à Paris le 12 janvier 1965 (7). Il ne semble donc pas s'agir, aux termes de ce communiqué, d'une véritable révision. La délégation marocaine aurait fait porter ses demandes sur trois points principaux : modifier la répartition des charges assumées par les deux Etats dans la rémunération des enseignants français, en augmentant la part française; obtenir que les professeurs mis à la disposition du gouvernement chérifien assurent autant d'heures de cours, soit dix-huit, que leurs collègues de la M.U.C.F.; enfin, obtenir une meilleure « discipline » du corps enseignant français. Ce dernier souci est inspiré sans doute par la grève du 5 mars 1964, faite par les enseignants français du ministère de l'éducation nationale, malgré les efforts de l'ambassade de France, mais suivie à 80 %, pour protester contre le nouveau régime des transferts de traitement, qui autorisait 50 % pendant les mois de congé, au lieu de la totalité.

Les difficultés financières du pays, qui sont à l'origine de ces conflits, ont également conduit le gouvernement de M. Bahnini à décider, en mai 1964, de réduire de 20 % l'effectif des assistants techniques (il ne s'agit pas ici de l'enseignement), qui sont dans leur grande majorité français : 2 590 fonctionnaires, 590 contractuels.

(7) Au moment où nous écrivons ces lignes (mai 1965) ces négociations paraissent être au point mort.

## II. — L'AGITATION DES ETUDIANTS.

L'année 1963 avait été marquée par un durcissement de l'opposition estudiantine au gouvernement, du moins des principales organisations d'étudiants, surtout de l'U.N.E.M., proche, idéologiquement, de l'U.N.F.P. La crise avait atteint une phase aiguë, puisque le président de l'U.N.E.M. avait été condamné à mort par contumace pour les déclarations qu'il avait faites, en Algérie, à l'occasion du conflit avec ce pays. Sans doute l'U.N.E.M. avait-elle désavoué l'attitude de son président sur cette question, mais son opposition n'avait pas désarmé et l'année 1964 a vu se poursuivre, sous diverses formes, la petite guerre entre les étudiants et le gouvernement.

L'agitation commença dès le mois de janvier et vint d'abord de l'Union générale des Etudiants (U.G.E.M.), d'obédience Istiqlal, qui, pour protester contre des réductions de crédits, déclencha une grève le 10 janvier à Rabat (Au même moment, une certaine émotion s'était manifestée dans le conseil de l'université : recteur et doyens réclamaient l'autonomie de l'université). La section de Fès de la même Union se mit en grève pour 48 heures le 13 janvier.

A l'occasion du « procès du complot », l'U.N.E.M. prit le relais. Pour protester contre le verdict du 14 mars, les étudiants progressistes firent grève le 17. Les étudiants marocains à l'étranger manifestèrent aussi et ceux de Moscou occupèrent même l'ambassade de leur pays pendant la journée du 19 mars.

Pendant ce mois de mars, d'autres grèves éclatent, chez les étudiants de Qaraouiyyine cette fois. A vrai dire, l'expression « étudiants de Qaraouiyyine » est inexacte. Depuis la réforme de 1963, la vieille université ne comprend plus que des étudiants de l'enseignement supérieur. Son cycle secondaire a été supprimé ou plutôt transféré à l'enseignement du second degré dit « originel » et les quelque 2 000 élèves qui en faisaient partie ont été installés dans la kasba des Cherarda qui, sous le Protectorat, servait de caserne aux troupes françaises. Ce sont ces élèves de l'Institut des Cherarda qui se mirent en grève le 7 mars, bientôt suivis par les étudiants proprement dits, qui, comme nous l'avons vu, sont à présent peu nombreux. Leurs revendications étaient diverses. Ils réclamaient d'abord la suppression des langues étrangères aux examens du baccalauréat et du brevet, épreuves pour lesquelles ils étaient fort mal préparés; puis, l'équivalence entre les diplômes délivrés par l'enseignement traditionnel et par l'enseignement moderne; des bourses pour les écoles normales arabes comme il en est accordé pour les écoles normales de langue française; enfin, un assouplissement des conditions d'âge pour les étudiants originaires des campagnes. Le 7 avril, la grève se poursuivant, le ministre de l'éducation nationale décida la fermeture de l'Institut des Cherarda. Le 14 avril — le colloque sur l'enseignement s'était ouvert la veille — les grévistes s'enfermèrent dans la mosquée de Qaraouiyyine. A la demande d'un certain nombre de membres du colloque, le ministre accepta de recevoir une délégation d'élèves. Mais, sur place, il y eut des heurts avec la police. La grève s'étendit le 16 à tous les étudiants de Fès et à la plupart des insti-

tuts islamiques du Maroc, ceux de Meknès, Tétouan, Oujda, Al-Hoceima, etc. Malgré la réouverture de l'Institut des Cherarda le 17, les Facultés et Instituts de Rabat déclenchèrent, le 20, une grève de solidarité.

Le malaise des étudiants de l'enseignement traditionnel, qui se trouvent pratiquement écartés des postes de responsabilité, ne date certes pas de l'année 1964; il s'était déjà exprimé de diverses façons et notamment par des grèves. Mais il n'avait jamais rencontré, pour s'exprimer, une conjonction de circonstances aussi favorables, dont la principale nous paraît être la division des « modernistes », partagés entre la majorité et l'opposition, et l'avènement, au sein des partis, du fait de la mise en marche des procédures démocratiques, d'éléments sociaux de formation traditionnelle, qui n'avaient guère eu jusqu'alors la possibilité de se faire entendre. Le phénomène touche tous les partis et il est significatif qu'au sein de l'U.N.F.P., la formation la plus progressiste et la plus soucieuse de ne pas laisser le Maroc se couper du monde moderne, le héros de l'année ne soit ni un Abderrahman Bouabid, licencié en droit et avocat, ni même un Mehdi Ben Barka, licencié de mathématiques, mais le « fqih » Mohammed Basri.

Le procès de ce dernier et de quelques autres personnalités, membres de l'U.N.F.P. ou y touchant de près, fut précisément l'occasion d'un affrontement entre l'Union nationale des Etudiants et le gouvernement. Nous avons vu qu'une grève avait déjà été déclenchée pour protester contre le verdict. Le 1<sup>er</sup> septembre, les représentants de l'U.N.E.M., en désaccord avec le gouvernement, quittèrent la commission des bourses de l'enseignement supérieur. Quelques jours après s'ouvrait à Rabat le IX<sup>e</sup> congrès de l'Union. Les discussions, et les motions qui en sortirent, prennent à partie de façon violente la politique du gouvernement, et même le régime, dont elles proclament « la faillite totale ». Elles réclament ensuite « la libération immédiate de tous les détenus politiques, l'abolition de toutes les sentences prononcées contre les militants progressistes et de toutes les mesures d'exception ». Est enfin proposée « la constitution d'un gouvernement populaire représentatif des couches ouvrières et paysannes et l'élection d'une assemblée constituante », ce qui revient à remettre en question la constitution de décembre 1962. M. Berrada, condamné à mort par contumace, l'année précédente, dans les circonstances que nous avons rappelées, fût élu « président d'honneur » de l'U.N.E.M. et M. Mohammed Haloui, un ancien président, désigné comme président effectif. Le 14 septembre, ce dernier fut « interpellé par la police », au siège de l'Union, et relâché le même jour. Mais il fut de nouveau arrêté le 18 et incarcéré. Le 24 il était inculpé, par un magistrat civil et un magistrat militaire, de complicité dans un complot contre la sûreté extérieure de l'Etat, délit passible de la peine de mort. Le motif de cette inculpation paraît avoir été les contacts qu'avait pris M. Haloui à Tunis, à l'occasion de la conférence des étudiants maghrébins, et à Alger, avec M. Berrada.

Cependant que la liberté provisoire était refusée à son président, et que ses locaux étaient occupés par la police, l'U.N.E.M. était l'objet d'un procès visant à sa dissolution. Le 5 octobre un décret (B. O. du 15-10) abrogeait le dahir de 1961 qui lui reconnaissait la qualité d'association d'utilité publique. Le 15, le procureur général déposait une requête en dissolution, faisant

valoir que « les statuts de l'Union sont contraires aux dispositions du dahir du 21 juin 1963 », lequel interdit aux associations estudiantines d'avoir d'autres membres que les élèves de l'enseignement supérieur. La solidarité internationale étudiante joua en faveur de l'U.N.E.M. L'assemblée mondiale de la jeunesse envoya un télégramme de protestation au Roi. En France, l'U.N.E.F., qui avait déjà exprimé son émotion après l'arrestation de M. Haloui, annonça la création d'un « comité international de solidarité avec les étudiants et le peuple marocains ». Diverses organisations d'étudiants envoyèrent ou annoncèrent leur intention d'envoyer des avocats à Rabat pour défendre les accusés.

Renvoyé à plusieurs reprises, le procès de l'U.N.E.M. se termina le 30 décembre. Le tribunal de Rabat jugea « mal fondée » et « injustifiée » la requête du procureur du roi et déclara que l'association s'était conformée, dans les délais légaux, à la législation de 1963. Mais l'année prit fin sans que M. Haloui eût été libéré.

Les étudiants de Paris sont eux aussi en conflit fréquent avec les autorités de leur pays et le pavillon marocain de la Cité universitaire fait figure de « bastion rebelle » (8). A la suite du conflit algéro-marocain et de l'attitude prise par nombre d'étudiants, qui approuvaient M. Berrada, les bourses de plusieurs d'entre eux (celles, s'entend, versées par l'Etat marocain) furent supprimées ou suspendues.

Si l'on songe que l'autre association d'étudiants, l'U.G.E.M., liée à l'Istiqlal, est, elle aussi, dans l'opposition sinon au régime, comme l'U.N.E.M., du moins au gouvernement, on devra reconnaître que les équipes au pouvoir sont coupées de la jeune élite intellectuelle, qui comprend les dirigeants de demain. Peut-être ne faut-il pas s'exagérer les conséquences d'une telle situation. La jeunesse est toujours allée volontiers vers les extrêmes, mais le retour au pays, l'exercice des responsabilités, le mariage, l'âge enfin, opèrent bien des ajustements. Les perspectives seraient plus inquiétantes pour l'avenir du régime, s'il était vrai — comme le disent certains observateurs — que les retours sans ajustements deviennent de plus en plus nombreux.

### III. — QUESTIONS RELIGIEUSES.

Les problèmes de l'enseignement et de la culture dans un pays arabomusulman ne peuvent jamais être indépendants de la religion. Nous avons vu le rôle joué par les éléments de formation traditionnelle, donc religieuse, dans le colloque sur l'enseignement. Ces lettrés, détenteurs du *'ilm*, la science sacrée, qui constituaient autrefois, avec les grands chefs ruraux et la haute bourgeoisie fassie, la classe dirigeante du pays, se sont vu déposés, depuis trente ans, par les détenteurs de la *ma'arif*, la science profane, apportée par les Français et véhiculée par leur langue. Il n'est pas étonnant qu'ils réagissent et qu'ils attaquent le système adverse en son point vulné-

(8) « Les étudiants africains en France », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> juillet 1964.

nable, la langue, puisque la science, elle, est depuis longtemps hors de portée de toute attaque. Les plus prestigieux d'entre eux, les *'oulama*, ont constitué depuis plusieurs années une association et tiennent un congrès annuel. Celui de 1964, le deuxième, s'est tenu à Casablanca en juillet. Parmi les motions votées par le congrès figure naturellement l'arabisation de l'enseignement et de l'administration, présentée comme « une question d'indépendance, de liberté et de dignité », et la « libération par rapport au colonialisme linguistique et intellectuel », mais aussi une intensification de l'enseignement religieux à tous les échelons.

La vitalité de l'Islam se manifeste un peu partout aujourd'hui dans le Maghreb. Mais la situation au Maroc est particulière. En Tunisie et en Algérie, le prestige des leaders est purement laïque. Il n'en est pas de même ici, où le président du parti de l'Istiqlal, M. Allal el-Fassi, ancien *'âlem* de Qaraouiyyine, met la défense et illustration de l'Islam au premier rang de ses thèmes politiques. Voici quelques années, lorsqu'il était ministre d'Etat chargé des affaires islamiques, les journaux de l'U.N.F.P. et de l'U.M.T. raillaient volontiers son zèle dévot et leur polémique rendait un son presque voltairien. On chercherait en vain des articles du même ton, aujourd'hui, dans la même presse. Ce n'est pas seulement, croyons-nous, parce que l'Istiqlal a rejoint l'U.N.F.P. dans l'opposition. C'est aussi et surtout parce que l'atmosphère politique a changé et que les forces traditionalistes, très imprégnées de religion, et d'une religion où le Sacerdoce et l'Empire ont toujours été confondus, ont retrouvé, par le jeu d'une relative démocratie, une audience qu'elles avaient depuis longtemps perdue.

Parmi les pères du nationalisme marocain figurait le « fqih » Moulay Ahmed ben Larbi el-Alaoui, décédé en juin 1964 à l'âge de 90 ans. Il avait été le maître à penser de presque tous les créateurs du Comité d'Action marocaine de 1934. Il avait puissamment contribué à raviver dans la conscience marocaine, surtout citadine, le sens de l'appartenance à la *oumma*, à la communauté musulmane, base profonde de la communauté nationale.

La monarchie chérifienne, par sa nature même, a son prestige étroitement lié à la religion. Si moderne qu'il soit, le roi d'aujourd'hui ne saurait oublier que les *oulama* conféraient naguère, par leur *bay'a*, la légitimité à ses prédécesseurs et que sa propre désignation comme héritier du trône dut beaucoup à l'approbation de l'illustre fqih dont nous venons de parler. S'il est vrai que la constitution a établi un ordre de succession au trône fondé sur l'hérédité et qui soustrait en principe le monarque à la désignation des *oulama*, on imagine mal cependant quelle pourrait être l'autorité d'un souverain qui rencontrerait l'opposition résolue de ces derniers. La même constitution le déclare d'ailleurs *amir al-mouminin*, « commandeur des croyants », et spécifie qu'il « veille au respect de l'Islam ». Hassan II, bien qu'il ait reçu une éducation beaucoup plus moderne que son père, est aussi exact que Mohammed V à conserver à la royauté marocaine les formes et les attitudes religieuses qui lui ont valu son prestige séculaire. Plus important, donc, qu'on pourrait le croire est le communiqué de la direction du Protocole royal, rappelant, le 12 février, que « le port du costume national — jellaba blanche et burnous — est obligatoire au cours des cérémonies religieuses ».

Il n'est pas indifférent que les deux adjectifs « national » et « religieux » soient ici réunis au point d'apparaître comme équivalents.

L'exigence de l'association des oulama en matière d'enseignement religieux n'a pas tardé à recevoir satisfaction. Dans sa conférence de presse du 24 septembre le ministre de l'éducation nationale a annoncé que l'éducation religieuse serait organisée dans tous les cours préparatoires, à raison de 3 heures par jour, dans les mosquées et les locaux libres de l'éducation nationale (ce qui a permis par ailleurs au ministre d'annoncer la fin des classes à mi-temps). Et il ajoutait : « Des causeries seront faites dans les écoles, exaltant les grandes vertus, l'exemple des héros de la patrie, évoquant les valeurs de la civilisation arabo-musulmane et expliquant le fonctionnement des institutions publiques ». Les élèves internes du second degré seront conduits à la prière du vendredi. Le salut aux couleurs sera institué dans les établissements scolaires tous les jours. Ainsi sont intimement mêlées les références aux valeurs religieuses et aux valeurs nationales. L'enseignement supérieur n'est pas oublié. Le Roi a décidé le 3 février la création d'un « Institut des Hadith » qui aura pour mission d'effectuer des études religieuses et de préparer des conférences, qui auront lieu chaque jeudi.

Assez symptomatique de la position des milieux religieux nous paraît être un article du professeur Abderrahman el-Kettani, publié par la revue *Al-Mithâq*, organe de l'association des oulama, dans son premier numéro paru en novembre 1964. L'auteur s'en prend au journal *Al-Ouatan*, organe du parti majoritaire P.S.D., coupable d'avoir cité sans le réfuter, dans son numéro du 21 août 1964, un article de la revue française *Orient*, intitulé « L'islam dans les pays du Maghreb arabe ». Passons sur le gauchissement que M. Kettani fait subir à la pensée des deux rédacteurs, accusés d'approuver et de vanter un état de fait peu conforme à l'idéal islamique ou du moins à la conception qu'il s'en fait. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'attitude de cet *âlem* lui-même, qu'il partage évidemment avec la plupart de ses collègues. Nous y trouvons une condamnation formelle de toutes les réformes intervenues ces dernières années au Maghreb et qui ne sont pas conformes à un Islam très traditionnel. Le président Bourguiba paraît supporter le plus lourd du poids de cette condamnation. Les deux phrases suivantes résument, l'une sous une forme critique, l'autre sous une forme constructive, le programme d'un « régime islamique » : « progrès et libération ne signifient pas découvrir ses mollets, dénuder ses épaules, montrer ses cuisses, consommer le mariage avant la conclusion, ne pas jeûner pendant le Ramadan, détruire les foyers du savoir et de l'enseignement (9), imposer en matière de mariage des préceptes non prescrits par Allah. Le progrès consiste à généraliser et à rendre obligatoire le véritable enseignement, à corriger les mauvaises mœurs, à détruire les lieux de débauche et de perdition et à en supprimer tous les aspects, à industrialiser le pays, à mettre en application un programme de réforme agraire inspiré de l'Islam, à réorganiser l'appareil administratif et à y introduire l'esprit islamique ».

Le socialisme, que l'article d'*Orient* présentait comme inspirant plus

(9) Allusion à la réforme de la Zitouna.

fortement que l'Islam les chefs maghrébins d'aujourd'hui, inquiète vivement, on s'en doute, les possédants marocains. Ils ne voient certes aucun inconvénient à la reprise des terres aux colons étrangers, à condition que cette mesure reste dans le cadre du nationalisme. A partir du moment où l'on parle de confisquer toutes les propriétés qui excèdent telle dimension, quelle que soit la nationalité du propriétaire, on sort du nationalisme pour entrer dans le socialisme. On conçoit que le projet de réforme agraire de l'U.N.F.P., limitant la propriété à 40 hectares, ait inquiété nombre de « colons » marocains. Dans une brochure publiée en septembre 1964, l'Union Marocaine de l'Agriculture s'en prend à ce projet et invoque entre autres des raisons religieuses : l'Islam, affirme-t-elle, impose le respect de la propriété privée et prévoit sa distribution par héritage, ce qui entraîne un juste partage. Ainsi se confirme la collusion, souvent dénoncée par les progressistes, entre le conservatisme social et un certain traditionalisme religieux. Mais ce serait une vue superficielle, croyons-nous, que de limiter à cette collusion et d'expliquer par elle seule le sursaut que l'Islam manifeste aujourd'hui à travers le Maghreb. L'attention que lui portent les dirigeants, même les moins dévots, montre bien d'ailleurs qu'il s'agit de plus que cela.

\*  
\*\*

Le christianisme, resté présent dans l'Islam oriental, a disparu du Maghreb depuis le XII<sup>e</sup> siècle environ. Il y est revenu avec la colonisation. Comme il n'a pas fait de conversions en milieu autochtone (sauf quelques exceptions individuelles), il paraît destiné à disparaître de nouveau avec la colonie européenne. Mais la transition pose des problèmes.

Il y a deux fois moins de catholiques au Maroc qu'il y en avait avant l'indépendance : 290 000 environ, dont 210 000 dans l'archevêché de Rabat et 40 000 dans celui de Tanger. Mais, « le clergé est resté presque aussi nombreux, avec un millier environ de prêtres, de religieux et de religieuses et une quarantaine d'ordres représentés; quelque 250 églises et chapelles accueillent les fidèles; l'action de l'église catholique en matière d'assistance et surtout d'enseignement est demeurée aussi ample qu'elle l'était avant l'indépendance » (10).

Le Maroc, à la différence de la Tunisie, n'a pas conclu d'accord avec le Vatican, avec lequel il n'entretient pas de relations diplomatiques. Mais le *modus vivendi* tunisien y a suscité chez certains des comparaisons nostalgiques; au moins dans le parti de M. Allal el-Fassi. Des églises et chapelles sont maintenant inutilisées, dans de nombreux centres ruraux, du fait du départ de tous les Européens. Il ne manque pas de musulmans fervents pour souhaiter les voir transformer en mosquées. L'archevêque de Rabat en a cédé quelques-unes à des œuvres marocaines d'enseignement ou d'assistance. Mais les œuvres d'assistance et d'enseignement catholiques elles-mêmes sont suspectes à des musulmans sourcilieux, en dépit — ou peut-être à cause — de l'accueil favorable qu'elles rencontrent dans la population marocaine. C'est

(10) Voir, sur ces problèmes : les articles publiés dans *Maghreb* 1964, n<sup>os</sup> 5 et 6, sous le titre « L'Eglise catholique en Afrique du Nord ».

en général dans la presse du parti de l'Istiqlal ou dans la bouche de ses représentants au Parlement que les réserves à ce sujet ont été exprimées. Elles n'épargnent pas toujours le palais royal. Déjà en 1963, *Al-Alam* avait critiqué une visite rendue par la princesse Amina, la plus jeune sœur du Roi, au couvent des sœurs franciscaines de Midelt. Une photographie parue dans *la Vigie* du 24 décembre 1964, avec la légende « Le roi fête Noël avec les enfants royaux », provoqua une vive réaction dans *Al-Alam* du 29 décembre. La discussion des budgets des Habous et des Affaires Islamiques à la Chambre des Représentants, le 6 mars 1964, donna l'occasion à M. Allal el-Fassi de critiquer le gouvernement sur un terrain où le chef du parti de d'Istiqlal aime à apparaître comme le plus fidèle défenseur de l'Islam : « Dans notre pays, déclara-t-il, nous voyons partout les églises et leurs clochers dépasser en hauteur les gratte-ciel et les minarets. Toute cette organisation et cette propagande religieuse des confessions étrangères est frappante et nous arrivons à nous demander laquelle des deux communautés est la mieux lotie. Il y a au Maroc plus d'églises et de temples que de mosquées et d'écoles religieuses. Certaines églises ont même été construites sur des terrains ayant appartenu aux Habous. Toutes ces activités religieuses des étrangers ne sont pas compensées par une action suivie de notre part pour préserver l'âme musulmane » (*Al-Alam*, 7 mars). Le thème fut repris par *Al-Alam* le 26 mai après la signature de l'accord entre la Tunisie et le Saint-Siège : « Une fois de plus... la Tunisie vient de donner la leçon. Elle a réalisé l'un des aspects de l'indépendance religieuse. Par contre, ici, au Maroc, les grandes églises que l'on voit encore dans toutes les villes et dans tous les villages sont une preuve de notre indifférence et de notre apathie... Le Maroc continue à laisser le christianisme se développer dans le pays, à autoriser la propagande religieuse dans les milieux marocains musulmans et à tolérer l'enseignement religieux catholique ». Le colloque sur l'enseignement, en avril 1964, avait demandé la fermeture, ou plutôt la nationalisation de tous les établissements chrétiens d'enseignement au Maroc.

A la fin de l'année, la décision du concile du Vatican au sujet de la responsabilité des juifs dans la mort du Christ, donna lieu à une déclaration de M. el-Fassi (*Al-Alam* du 30-11). Citant à l'appui une parole de feu Louis Massignon, il attribue la décision d'innocenter les juifs à « l'argent des sionistes ». Le même thème est repris dans le même journal le lendemain 1<sup>er</sup> décembre, sous le titre « Le Vatican. Des vérités et des chiffres ». L'attitude du concile est expliquée par le fait que la papauté a des avoirs immenses et que la majorité de ces avoirs sont « investis aux Etats-Unis et gérés par les juifs ». L'émotion suscitée dans le monde musulman par l'absolution des juifs s'explique par les rancœurs qu'a laissées l'affaire de Palestine. Mais les mobiles sordides imputés au concile donnent à cette attaque une virulence assez rare dans la presse marocaine à l'égard de l'Eglise catholique.

Il n'est peut-être pas trop tard, enfin, pour évoquer l'affaire des Bahaïs, qui eut son épilogue à la fin de 1963, avec le jugement de la Cour Suprême. On sait que le tribunal de Nador avait jugé, le 10 décembre 1962, 14 adeptes du bahaïsme (doctrine issue du bábisme iranien au XIX<sup>e</sup> siècle) et en avait condamné 3 à mort et 5 à la prison perpétuelle. Cette condamnation suscita

de vifs débats et des polémiques dans la presse. *Al-Alam* l'approuva, cependant que le quotidien indépendant *Maroc-Informations* s'inquiétait « devant cet embryon d'inquisition qui frappe aux portes du royaume ». Le directeur du cabinet de M. Allal el-Fassi, alors Ministre des Affaires islamiques, répliqua en justifiant la sévérité du jugement par une collusion du baháisme avec le sionisme. L'hebdomadaire *Les Phares*, de M. Guedira, alors directeur du cabinet royal et Ministre de l'Intérieur, avait invoqué la constitution pour réviser le verdict : « Quelle est au Maroc la loi écrite prévoyant et punissant de mort l'atteinte à la foi religieuse ? ». Au cours de son voyage aux Etats-Unis le 1<sup>er</sup> avril 1963, le Roi Hassam II déclara : « Je ne suis pas personnellement d'accord sur la condamnation à mort des Bahaïs du Maroc ». Le 11 décembre 1963, la Cour suprême de Rabat, examinant le pourvoi des Bahaïs, cassa le jugement du tribunal de Nador et ordonnait la libération immédiate des détenus. *Les Phares* et *Maroc-Informations* célébrèrent cette décision. Les organes de l'Istiqlal ne la commentèrent pas. Mais au cours de son intervention, déjà citée, à la Chambre des Représentants, le 7 mars 1964, sur le budget des Habous, M. Allal el-Fassi revint sur cette affaire en ces termes : « Il y a une différence entre la liberté de croyance et celle qui autorise les complots et les impostures. Le Baháisme nous est hostile à tous. Je proteste au nom de la communauté islamique contre la liberté d'action qui est laissée aux Bahaïstes, car ces gens-là sont des nihilistes, des conspirateurs qui méritent un châtiment ».

Ces épisodes ne sont que les éléments d'un jeu politique, d'une tactique qui vise peut-être à empêcher le Palais de se rapprocher de la gauche, sûrement en tout cas à assurer au parti de l'Istiqlal la réputation de plus sûr champion de l'Islam et de la tradition. Dira-t-on que ce n'est pas une nouveauté ? Non, sans doute. Mais c'est la première fois, semble-t-il, depuis l'indépendance, que les affaires religieuses prennent une telle importance dans le jeu politique. La chose s'expliquerait mal si les hommes politiques, dont l'instinct est généralement sûr en ce domaine, n'avaient flairé dans l'opinion publique une sensibilisation accrue à l'égard de ces problèmes. Faut-il penser au contraire que l'initiative vient de certains politiques qui, pour s'assurer un avantage dans la lutte pour le pouvoir, tenteraient de mobiliser à leur profit les forces latentes du sentiment religieux ? Il est trop tôt pour se prononcer, mais il y a là un ordre de faits que l'observateur de la société marocaine devra suivre désormais avec attention.

#### IV. — QUESTIONS SOCIALES.

L'année 1964 a été marquée sur le plan social par d'assez nombreuses grèves, presque toutes motivées par des demandes d'augmentation de salaires. L'élévation du prix de la vie a été sensible, en effet, au cours de l'année. L'indice du coût de la vie à Casablanca ou « indice des 111 articles » (base 100 en 1959), qui s'établissait à 121,6 en décembre 1963, atteignait 127 en décembre 1964. Bien que le seuil de l'échelle mobile instituée par le dahir du 31 octobre 1959 ait été franchi, aucun relèvement légal des salaires n'est

intervenir depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1962. Malgré les mesures décidées par le gouvernement, notamment aux conseils interministériels des 19 et 23 janvier 1964, pour lutter contre la hausse, la situation est restée difficile pour les travailleurs. On en trouve un signe dans la consommation du thé qui, pendant les 10 premiers mois de 1964, a diminué de plus de 15 %, et dans celle du sucre qui a baissé, en neuf mois, de 8 %. Le taux d'augmentation réclamé : 30 %, paraît excéder celui de la hausse des prix, mais il faut sans doute tenir compte, pour l'expliquer, de la tactique qui consiste à demander beaucoup pour obtenir un peu.

En mars, la grève frappe la C.O.S.U.M.A. En mai, à l'appel conjoint de l'U.M.T. et de l'U.G.T.M., les services concédés cessent le travail, mais la grève n'est importante que chez les dockers de Casablanca et chez les employés de Royal Air Maroc. Les deux centrales s'unissent de nouveau à Safi en juillet pour appeler à la grève les marins pêcheurs, qui restent à terre pendant huit jours. En juillet également, les syndicats U.M.T. de l'alimentation, des textiles et de la métallurgie s'agitent et réclament une augmentation de 30 %. En décembre, l'U.M.T. déclenche une grève le 16 dans le secteur privé et le 18 dans le secteur public. Mais, c'est dans l'industrie pétrolière que les mouvements furent les plus importants. Le 5 octobre, à l'appel de l'U.M.T., environ 8 000 travailleurs des stations de distribution d'essence, des usines de conditionnement du gaz naturel et des raffineries, à Casablanca, Mohammedia et Rabat cessèrent le travail. Le relèvement des salaires n'était pas cette fois, l'unique objectif des grévistes : ils réclamaient aussi la création d'un Office national du pétrole qui remplacerait les compagnies étrangères pour la prospection, le raffinage et la distribution des carburants. Leur revendication fut appuyée par l'U.N.F.P., dont un député, M. Mohammed Lahbabi, publia au même moment dans *Libération* un article où il déclarait exorbitantes les sommes revenant aux sociétés distributrices étrangères au titre des frais de stockage et de transport; selon lui, ces sommes couvriraient largement la gestion d'un office du pétrole et les revendications ouvrières, tout en laissant des disponibilités d'environ 28 millions de dirhams.

Il n'y a pas d'orientations nouvelles à signaler, au cours de cette année, dans la vie syndicale. L'indépendance affirmée par l'U.M.T. à l'égard des partis politiques, l'année précédente, ne s'est pas démentie. Elle n'empêche pas la centrale de s'opposer énergiquement au gouvernement, et sur un plan qui n'est pas seulement celui de la politique économique. C'est ainsi qu'au cours d'un meeting tenu le 29 mai à Casablanca, son secrétaire général, M. Mahjoub Ben Seddiq, a évoqué « toutes les épreuves supportées par la classe ouvrière et le peuple depuis 1960, date à laquelle l'absolutisme direct a pris le pouvoir » et affirmé « la volonté et la détermination des travailleurs de mettre un terme à une pareille situation ».

La rivalité entre les deux centrales ouvrières, U.M.T. et U.G.T.M., s'est manifestée une nouvelle fois sur le plan international. Le 10 juin s'ouvrait à Bamako le deuxième congrès de l'Union syndicale panafricaine (U.S.P.A.), en présence d'une centaine de délégués venus de 28 pays, M. Mahjoub Ben Seddiq, secrétaire général de l'U.M.T. et président de l'U.S.P.A., présenta le rapport d'orientation. Le 11, M. Hachim Amine, secrétaire général de

l'U.G.T.M., adressa au congrès un télégramme de solidarité, mais dans lequel il tint à « attirer l'attention de tous les camarades congressistes sur l'attitude des dirigeants U.M.T. qui, au lieu de donner exemple des réalisations unité syndicale refusent unité action dictée par situation présente et ardemment recherchée par tous travailleurs en vue réaliser objectifs communs. Dirigeants U.M.T. préfèrent être en collusion avec gouvernement antipopulaire et pour nuire aux responsables syndicaux U.G.T.M. ». Le 15, à la fin du congrès, M. Mahjoub Ben Seddiq fut réélu président de l'U.S.P.A.

Un nouveau syndicat est apparu en mars 1964 sous le nom de « Fédération des travailleurs libres » (11). Il paraît lié au Parti socialiste démocrate dont le président est le Premier Ministre, M. Bahini, comme le Syndicat des Ouvriers libres l'était au Mouvement populaire. Il nous est impossible, pour l'instant, d'apprécier l'étendue de son audience.

\*  
\*\*

Le problème social numéro un reste toujours celui de l'emploi. Les enquêtes menées par le Service central des Statistiques, et dont certains résultats ont paru au cours de l'année 1964, permettent de s'en faire une idée. « L'enquête à objectifs multiples », menée en 1962-63, a porté, entre autres, sur les salaires. En voici les résultats pour la principale agglomération industrielle du Maroc, Casablanca :

Classe de salaire mensuel par foyer (en dh)	Nombre de foyers	%	Total des actifs hommes et femmes	%
01 à 199	93 160	42,1	102 702	42,1
200 à 399	66 373	29,1	80 294	33
400 à 599	20 982	9,4	30 857	12,7
600 à 799	8 155	3,7	14 497	6
800 à 999	2 785	1,3	5 576	2,3
1 000 et plus	4 740	2,1	9 267	3,9
Pas de salaire ..	26 225	11,5		
Ensemble .....	222 225	100,0	243 503	

On voit que 11,5 % des foyers ne voient rentrer aucun salaire et que 42,1 % ont pour vivre moins de 20 000 anciens francs par mois.

Dans une allocution radiotélévisée, prononcée le 4 juin, M. Thami el-Ouezzani, Ministre du travail n'a pas caché la gravité du problème. D'après ses déclarations, il y a actuellement au Maroc 600 000 chômeurs et chaque année 110 000 personnes arrivent sur le marché du travail. Or, une enquête qui a porté sur 1 050 entreprises a révélé que dans les deux années à venir ces entreprises auraient besoin de 11 685 travailleurs qualifiés et de 816

(11) Au début de 1965, l'appellation définitive paraît être « Union Syndicale des Forces Ouvrières ».

agents de maîtrise, soit une moyenne d'un peu plus de 6 000 emplois nouveaux par an. Nous sommes loin des 110 000 qui seraient nécessaires pour faire face à la seule expansion démographique. Il faut donc créer des entreprises nouvelles, c'est-à-dire investir. Le complexe de Safi, qui aura coûté 225 millions de dirhams, ne va donner que 520 emplois. Il faudrait donc théoriquement, pour résoudre le problème du chômage par l'industrialisation, créer immédiatement 1 200 entreprises du genre du complexe de Safi, soit un investissement de 27 000 milliards d'anciens francs et, pour créer les 110 000 emplois nécessaires chaque année, un investissement annuel de 4 450 milliards d'anciens francs. Tout cela dépasse de loin les possibilités du Maroc, même en tenant compte de l'aide extérieure. Si l'on admet que la Promotion nationale va fournir de l'emploi, comme le prévoit son programme 1964, à 80 000 travailleurs, cela fait un total supérieur à 100 000, c'est-à-dire que, dans la prévision la plus optimiste, on aboutit à maintenir le statu quo en fournissant du travail à la main-d'œuvre nouvelle qui arrive chaque année sur le marché du travail, mais on ne résorbe aucun des 600 000 chômeurs d'aujourd'hui.

On ne peut se retenir d'admirer la franchise et le courage d'un Ministre du travail qui expose sans fard à ses concitoyens une pareille situation. On ne peut non plus se retenir d'éprouver une sorte d'angoisse devant l'insuffisance des moyens dont il dispose pour y porter remède. On comprend en tout cas qu'il fasse flèche de tout bois et qu'il trouve bien délicats les journalistes et les hommes politiques de l'opposition qui lui reprochent de favoriser l'émigration de la main-d'œuvre marocaine vers l'Europe occidentale. C'est d'ailleurs à justifier le recours à cette émigration que tendait son allocution.

Aux conventions qui avaient été signées avec l'Allemagne fédérale, le 23 mai, et avec la France, le 1<sup>er</sup> juin 1963, s'en est ajoutée une nouvelle, avec la Belgique, le 17 février 1964. Le nombre total des immigrants marocains dans les trois pays a été de 8 300 pour le premier trimestre 1964, alors qu'il n'avait été que de 7 222 pour toute l'année 1963. L'apport de devises envoyées par les travailleurs marocains de l'étranger a été évalué en 1962 — toujours selon M. el-Ouezzani — à 7 milliards d'anciens francs, « soit la valeur d'une usine comme la sucrerie de Sidi Sliman ».

Le nombre des Marocains en France était évalué, le 1<sup>er</sup> janvier 1964, à 46 343 dont 38 619 travailleurs. Les gros noyaux se trouvent dans la région parisienne : 20 975, le Nord : 12 040, Provence-Côte d'Azur : 5 518, Rhône-Alpes : 2 547, Lorraine : 1 085. Mais il y en a un peu partout (12). Ces immigrants viennent surtout du Sud marocain (provinces de Marrakech, d'Agadir et de Ouarzazate), des régions d'Oujda et de Nador et de la banlieue de Casablanca. La durée moyenne du séjour est évaluée à 4 ans. La grande majorité des travailleurs émigrent seuls. Sur les 46 000 Marocains en France, il n'y a que 2 000 femmes et 4 300 enfants.

Le voyage à Rabat de M. Grandval, Ministre français du travail, du 6 au 10 mai, permit aux dirigeants marocains d'engager des négociations au

sujet de certains avantages qui pourraient être accordés aux travailleurs marocains en France, notamment en matière de Sécurité sociale. M. Grandval se dit aussi d'accord pour assouplir la convention sur la main-d'œuvre et étendre l'émigration d'ouvriers non qualifiés.

\*  
\*\*

Il va de soi que l'émigration des travailleurs marocains vers l'Europe ne peut être qu'un palliatif au fléau national du sous-emploi. La véritable solution doit être trouvée sur place. Il est normal, dans un tel contexte social, que le gouvernement cherche à marocaniser le maximum d'emplois possible et à remplacer un étranger chaque fois que son poste peut être tenu par un marocain compétent. Le principe fut réaffirmé par M. el-Ouezani, le 16 juillet, à l'occasion de la remise des prix aux lauréats du centre de qualification professionnelle de Casablanca. Il rappela qu'à qualification égale un marocain doit être préféré à un étranger. Il déclara que, si certaines entreprises avaient fait un effort dans ce sens, d'autres ne semblaient pas encore admettre cette nécessité de la marocanisation. Aussi demanda-t-il à tous les employeurs d'établir un plan de marocanisation de leur entreprise, programme qui, une fois adopté, constituerait pour l'entreprise un engagement officiel vis-à-vis du ministère du Travail.

Ce ne sont pas seulement les emplois salariés que le Maroc entend marocaniser progressivement, mais l'économie tout entière. Un programme, annoncé le 21 par M. Bahnini dans sa déclaration au Parlement, fut mis au point le 9 juin par un conseil interministériel que présidait le Roi. La marocanisation doit toucher en premier lieu les activités relatives au courtage, à la représentation commerciale et à l'import-export, où, semble-t-on estimer en haut lieu, aucune technicité n'est requise. Le point de vue peut être contesté, mais on ne contestera pas en revanche que la bourgeoisie marocaine doive trouver là un nouveau et fructueux champ d'action pour des talents qui ont déjà fait leurs preuves.

Le Maroc manque de techniciens, de cadres et d'ouvriers qualifiés. Pour remédier à cet état de choses, il a fait encore une fois appel à la coopération internationale. Comme suite à un accord conclu le 4 avril 1960, a été signée le 21 mai 1964 une convention entre le Maroc et l'O.N.U. (Fonds spécial des Nations-Unies), pour la création à Casablanca d'un « Institut national de Formation des Cadres techniques ». La convention porte sur une durée de quatre ans. La contribution du Fonds spécial s'élève à 1 013 900 dollars, comprenant la fourniture de 12 experts pour une durée globale de 348 mois, l'octroi de 15 bourses de 3 à 6 mois et la formation d'experts nationaux capables de relever les experts des Nations-Unies. La contribution du gouvernement marocain s'élèvera, pour la durée de l'accord, à 2 170 468 dollars, couvrant les dépenses de construction de locaux, d'équipement et de fonctionnement. L'Institut, qui fonctionne, pour certains services, depuis septembre 1963, doit donner une formation de qualité, et non accélérée. Il a pour mission de former non la main-d'œuvre elle-même, mais des instructeurs pour la formation de la main-d'œuvre, ainsi que des cadres moyens.

\*  
\*\*

On sait l'importance que le souverain et le gouvernement attachent à la Promotion nationale (13) pour lutter contre le sous-emploi et le sous-développement. Il ne semble pas cependant qu'elle ait répondu à tous les espoirs qu'on avait mis en elle. Dans une réunion présidée par le Roi, le 8 février, il fallut reconnaître qu'il y avait eu régression en 1963, et que le retard pris par le programme de cette année allait entraîner son report sur une grande partie de 1964.

Un changement est intervenu dans les structures administratives : la Promotion nationale, qui dépendait auparavant du ministère de l'Economie nationale, a été rattachée à la Présidence du Conseil.

Les efforts les plus intenses semblent devoir être concentrés sur la région du Rif, dont un rapport présenté par M. Mhammed Bargach au Conseil national de la P.N., le 1<sup>er</sup> juillet, a souligné la situation critique. Le pays est surpeuplé, l'équipement en retard, l'émigration vers l'Algérie et vers l'Europe arrêtée (14), et l'érosion des sols arrache chaque année 2 % des terres cultivées. Sans une intervention urgente et massive, d'ici vingt ans, la population ayant alors doublé, le revenu par foyer et par an ne sera plus que de 250 dirhams. Le cri d'alarme justifiait un véritable plan de sauvegarde. Il fut exposé à la réunion du 14 juillet. C'est l'aboutissement d'études menées depuis trois ans par la F.A.O. et le Fonds spécial des N.U. avec la collaboration de l'Office national de la Modernisation rurale et qui ont abouti au « Plan Derro ». Parallèlement, les mêmes organismes internationaux ont mis à l'étude avec l'O.N.I. (Office national des irrigations) un plan d'aménagement hydro-agricole de l'Ouergha et du Sebou.

De grands chantiers nécessiteront au total un effectif de 15 000 hommes permanents pendant au moins 200 jours par an, donc 3 500 000 journées par an en moyenne. La difficulté ne sera pas de les trouver dans ce réservoir de main-d'œuvre qu'est le Rif (on estime à 25 millions le nombre de journées disponibles) mais de préparer et d'encadrer techniquement les chantiers, de former des topographes, des conducteurs de chantiers, des spécialistes en banquettes, des moniteurs agricoles. Mais la difficulté la plus grande — les responsables s'en rendent compte — ce sera de convaincre la population rifaine de l'absolue nécessité de se mettre au travail pour sauvegarder son patrimoine. Le problème est psycho-sociologique, sans doute, mais aussi politique et nous touchons là à la question qui est au cœur du problème économique marocain, la réforme agraire.

(13) Signalons un ouvrage publié en 1964 par la Délégation générale à la Promotion nationale et au Plan : *Promotion nationale au Maroc*, 196 p. et nombr. illustr. On y trouvera des renseignements détaillés sur les principes, sur l'œuvre accomplie et les projets, ainsi que des réflexions lucides sur les difficultés rencontrées et les causes de blocage. L'ouvrage nous était parvenu trop tard pour que nous puissions en faire état dans notre chronique de l'an dernier. Nous l'avons vivement regretté.

(14) Les Rifains avaient, avant l'indépendance, deux ressources : l'émigration saisonnière vers l'Oranie (moissons et vendanges), et l'engagement dans l'armée espagnole. L'une et l'autre sont taries.

Nous avons noté les prises de position contraires de l'U.N.P.F. et de l'Union marocaine de l'Agriculture. Signalons pour terminer le « séminaire sur la réforme agraire du Maghreb » qui se tint à Casablanca le 20 juillet. Il était organisé par la Jeunesse ouvrière marocaine (U.M.T.) avec la participation de délégués de la jeunesse du Néo-Destour et de la jeunesse du F.L.N. Il fut clos le 21 par une déclaration commune qui demandait la limitation de la propriété foncière et comprenait notamment ces deux attendus : « ... que la réforme agraire est une action fondamentalement révolutionnaire et ne peut être que l'œuvre des masses populaires; ... que la réforme agraire ne consiste pas seulement en la récupération des terres des colons et que cette récupération ne doit pas se traduire par la substitution aux colons de féodaux et de bourgeois, au détriment des masses populaires ».

On sait qu'aucune décision définitive n'a été prise au cours de l'année 1964 par le gouvernement, qui s'est borné à édicter des mesures propres à assurer la gestion provisoire des domaines repris à la colonisation.

André ADAM.